



Les Amis de l'œuvre de Blasco Mentor

Le petit journal N° 16 janv/fév/mars/avril 2026

Edito

En ce début d'année 2026, nous avons réalisé le projet, approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association en mai 2025, d'acquérir une œuvre de Blasco Mentor. Il s'agit d'une huile sur toile de 81x100 cm intitulée « Danseuses de Flamenco ». Notre but étant d'exposer cette superbe œuvre dans les locaux de l'hôtel de ville de Solliès-Toucas.

Nous remercions la municipalité de nous permettre de faire découvrir aux Toucassins cette œuvre magnifique, contribuant ainsi à honorer la mémoire de Blasco Mentor dans notre commune.



Procès

Procès entre “Univers Mentor” et la commune de Solliès-Toucas

En fonction des renseignements obtenus, nous essayons de mettre à jour, à votre attention, l'actualité des actions judiciaires entre la mairie et le Fonds de dotation “Univers Mentor”.

1/ Conformément à ce que nous vous annonçons dans notre dernier Petit journal, la municipalité a fait appel de la décision du tribunal administratif de Toulon de se déclarer incompétent : ce qui consiste à saisir le Conseil d'Etat en renvoyant un dossier. Actuellement nous attendons de savoir si cet appel sera jugé recevable.

2/ Le litige devant le tribunal administratif de Toulon, concerne la demande de la municipalité de Solliès-Toucas, faite à « Univers Mentor », de retirer les œuvres de Mentor de la Casa Nieves, ainsi que des locaux de la mairie (notamment pour le bon déroulement des travaux dans la propriété). Le tribunal a jugé qu'il fallait attendre la décision du Conseil d'Etat.

3/ Enfin, concernant la plainte d' “Univers Mentor », auprès du tribunal judiciaire de Marseille, le jugement est reporté au 1^{er} septembre. Pour rappel, « Univers Mentor » demandait entre autres :

- la révocation de la donation en faveur de la municipalité de Solliès-Toucas,
- la prise en charge intégrale des frais liés à la construction du futur Musée Mentor,
- l'arrêt des travaux à la Casa Nieves.

4/ Pour l'instant, nous n'avons pas d'informations concernant la demande de la mairie auprès de la préfecture du Var de la dissolution du Fonds de dotation.

Presse

Au cours du mois de février 2026 sont parus deux articles consacrés aux désaccords entre la municipalité de Solliès-Toucas et le Fonds de dotation “Univers Mentor”.

Le 16 février, un article du journal en ligne « Médiapart » et le 20 février, un article du journal "la Marseillaise".

Afin que vous vous fassiez votre propre idée sur la teneur de ces désaccords, nous avons décidé de mettre en ligne, les articles de Médiapart et de la Marseillaise, le droit de réponse de la mairie et enfin le point de vue de notre association.

Les voici:



Arts

Bataille culturelle : une petite ville se déchire autour du « Giverny varois »

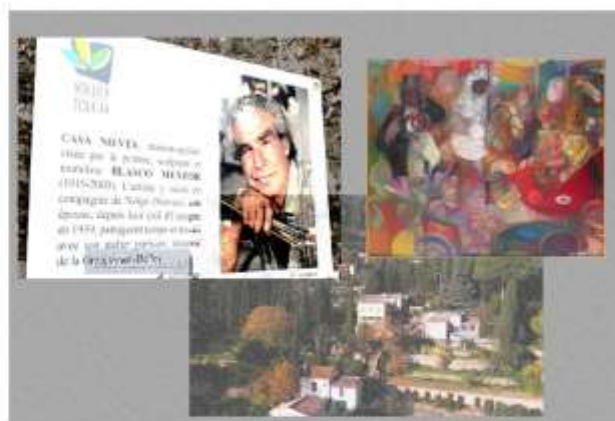
Le maire de Solliès-Toucas, dont l'action culturelle est plébiscitée par la députée RN Laure Lavalette, est accusé de détruire le patrimoine légué par l'artiste espagnol et exilé républicain Blasco Mentor, longtemps proche du PCF et considéré en son temps comme un peintre catalan de premier plan.

Ludovic Lamant

15 février 2026 à 09h33

De loin, le bras de fer en cours dans cette petite commune du Var a des allures de guerre microcholine. Mais l'affaire qui agite Solliès-Toucas (6 200 habitant-es) brasse des problématiques révélatrices de bien des tourments contemporains, de la poussée des extrêmes droites à l'instrumentalisation de la défense du patrimoine, en passant par la délicate transmission des mémoires de gauche...

Cette localité de l'arrière-pays toulonnais avait été choisie comme lieu de vie par un artiste aujourd'hui oublié, un Catalan qui combattit pour les républicains pendant la guerre civile espagnole, longtemps proche du Parti communiste français et passé par Cuba en 1966 : Blasco Martel, dit Blasco Mentor (1919-2003). Selon la formule du romancier Hervé Bazin, il était « *un des derniers princes catalans de la peinture* ». Avec sa femme surnommée « Neige », il a construit à Solliès-Toucas, de bric et de broc, une maison d'artiste à flanc de colline, la Casa Nieves, considérée en 2022 par la Fondation du patrimoine comme un « *véritable trésor artistique* ».



Captures d'écran de la vidéo promotionnelle « Vœux du maire 2025 Solliès-Toucas, en route vers l'avenir » et un des tableaux de Blasco Mentor, « Le Mariage ». © Photomontage Mediapart

Cette villa prolongée d'un atelier et de jardins, aujourd'hui en mauvais état, se trouve au cœur d'un bras de fer devant les tribunaux, à Marseille et à Toulon. D'un côté, le fonds de dotation Univers Mentor, un groupe de spécialistes et de proches du peintre, qui détient le droit moral sur l'œuvre. De l'autre, le maire en place depuis 2020, élu à la tête de la liste citoyenne Toucas IN, que certains de ses adversaires, critiques de ses manières expéditives, jugent proche de l'extrême droite.

De là à y voir une bataille larvée entre deux visions du peintre, voire deux rapports à la culture ? Les défenseurs de l'héritage d'un artiste engagé, à la stature internationale, s'opposeraient à celles et ceux qui voient en Blasco Mentor une gloire locale sympathique à l'univers coloré, surtout utile pour participer à la renommée de la commune, entre deux guinguettes...

« *Tout cela est extrêmement dommage*, assure Jean-Louis Augé, ancien directeur du musée Goya de Castres (Tarn) et président du fonds de dotation. *C'est terrible d'en être arrivés là. Et c'est beaucoup de temps perdu.* » « *Cette affaire nous chagrine* », euphémise Alain de Lespinois, à la tête d'une association locale des amis du peintre, qui avait été lancée pour faire entendre la voix d'habitant-es, par-delà la fondation et la mairie.

Mentor, un peintre réfugié espagnol à l'œuvre oubliée

Blasco Mentor naît en 1919 à Barcelone. Il s'engage en 1936 dans la guerre civile espagnole, côté républicain, avant de s'exiler en France, après la victoire des franquistes trois ans plus tard. Passé par le camp de Gurs (Béarn), période dont on lui connaît un autoportrait peint saisissant, il finit par s'installer, travaillant tantôt dans sa maison-atelier de Solliès-Toucas (Var), tantôt dans son atelier à Paris, impasse de la Grange-aux-Belles (X^e arrondissement).

Mentor est un peintre coloriste aux périodes et styles variés, aussi graveur et sculpteur. Beaucoup de ses œuvres renvoient à son histoire espagnole (d'un tableau sur la [mort du poète Machado](#) à des séries sur la [tauromachie](#), en passant par des [références](#) à la guerre civile). En 1965, il reçoit la commande d'un programme de 400 mètres carrés de peintures murales, *La Conquête du bonheur*, pour une maison des jeunes et de la culture de la mairie communiste de La Courneuve (Seine-Saint-Denis), un de ses principaux ensembles, toujours [visible in situ](#), qui lui vaut les félicitations du muraliste mexicain David Alfaro Siqueiros.

À partir des années 1980, son œuvre passe sous les radars, sans doute écrasée par la comparaison avec un autre Espagnol passé par Barcelone et domicilié en France, Pablo Picasso. Mentor est décédé en 2003, sa femme en 2007. Le musée Goya de Castres (Tarn) lui a consacré en 2009 une exposition, raison pour laquelle l'institution compte un fonds Mentor en dépôt. Les Beaux-Arts de Besançon (Doubs) ont aussi, en dépôt, une belle [œuvre](#) de jeunesse.

Le bras de fer en cours est né d'interprétations divergentes de l'acte de donation, réalisé en 2000. Dans ce document, Mentor cède sa maison et pas moins de 250 toiles à la mairie de Solliès-Toucas. Celle-ci, en retour, s'engage notamment à l'entretien de la villa et à l'ouverture d'un musée Mentor, censé accueillir à terme les toiles.

La Casa, une œuvre d'art totale

Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe en 2020, le consensus autour de l'application à la lettre de cet acte de donation s'est fissuré. Et des épisodes récents n'ont

cessé de faire grimper les tensions autour de l'avenir de ce « *Giverny varois* », selon la formule d'Isabelle Rollin-Royer, directrice du fonds de dotation.

Une œuvre de Blasco Mentor, avant et après sa destruction.
© Photomontage Mediapart avec documents Univers Mentor

Des œuvres de la villa, peu ou pas du tout protégées, ont été exposées aux aléas de la météo pendant des travaux sur la toiture menés en 2023. Quelques mois plus tard, des membres du fonds de dotation ont constaté sur place des dégradations : des dessins préparatoires et des toiles ont pris l'eau, des sculptures sont brisées, deux tableaux ont apparemment disparu.

Pour la mairie, la responsabilité incombe au fonds de dotation, qui aurait dû retirer les œuvres du lieu à titre de précaution. Du côté des expert-es du fonds Mentor, hors de question : la Casa est une œuvre d'art totale, que la mairie se doit de préserver dans son ensemble – murs, tableaux et sculptures. En clair : soit l'exécutif s'occupe du bâti et des collections, soit il se trouve dépossédé de l'ensemble.

« *La mairie n'a pas de projet autour de Mentor. Elle ne veut conserver de la donation que la maison, sans les œuvres qu'elle contient et qui en composent la scénographie* », dénonce Isabelle Rollin-Royer. Indice de l'ambiance délétère sur le terrain : la mairie, arguant que la villa est un « *bien communal* », a fini par changer les serrures de la Casa Nieves, manière d'en limiter l'accès aux membres du fonds de dotation.

En 2024, la mairie a lancé des travaux sur la terrasse et l'escalier, profitant d'une aide de la Fondation du patrimoine et de son « [loto](#) », qui avait été sollicitée à l'origine par le fonds de dotation (277 000 euros). Et ce, sans prévenir les expert-es du fonds Mentor, qui ont découvert *via* un film promotionnel, mis en ligne par la mairie, que les mosaïques de la terrasse, œuvres de l'artiste, ont été détruites par les travaux. « *La terrasse a été saccagée, on a abîmé une œuvre*, avance Jean-Pierre Calonge, un conseiller municipal d'opposition. *C'est grave.* »

La terrasse de la Casa Nieves, avant et après les travaux.
© Photomontage Mediapart avec documents Univers Mentor

« Jérémie Fabre ne s'est jamais intéressé à l'œuvre artistique de Mentor, regrette de son côté François Amat, un ancien socialiste, qui fut maire de la commune de 2014 à 2020. Pour lui, la donation équivaut à l'idée que la commune a reçu un immeuble, point final. » Il insiste : « Son équipe proche et lui ne s'intéressent que peu à la culture, ils veulent faire des guinguettes et organiser des marchés locaux. »

« Cette affaire est révélatrice de la manière de faire du maire actuel : c'est sa décision ou rien. Soit tu es à ses côtés, avec lui et à ses conditions, soit il fait tout pour t'écraser », avance Julien Toulgoat. Ce conseiller municipal, élu dans la majorité de 2020, en a été exclu deux ans plus tard, après avoir accepté une candidature Europe Écologie-Les Verts aux départementales. Il conduit désormais une liste d'opposition à celle du sortant Jérémie Fabre pour les municipales de mars.

Trois procédures en cours

« Nous sommes aux prises avec une commune dont le maire élu, manifestement populiste, se distingue par sa volonté de tout contrôler, soupire Jean-Louis Augé. Je ne crois pas que Mentor soit leur tasse de thé. Ce qui les intéresse, c'est la villa, qui est malheureusement en train d'être bien abîmée. » Fin 2025, la mairie a refusé de reprendre dans ses réserves un grand format de Mentor, *Le Mariage* (1969), qui avait été prêté pour une exposition à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Au motif, là encore, qu'elle considère ne pas être propriétaire de cette œuvre.

Augé poursuit : « Il y a une vraie stratégie de la part de la mairie. Elle veut faire de Mentor un artiste "local", ce qu'il n'était pas. Elle souhaite aussi rester maître de ses décisions "chez elle", sur son territoire. Nous, gens d'Univers Mentor, qui ne sommes pas domiciliés sur place, sommes considérés comme des étrangers qui n'ont pas leur mot à dire. » « Le maire veut récupérer la figure de Mentor, renchérit Isabelle Rollin-Royer. Il proposait par exemple de faire une grande "fresque" dans le centre-ville sur Mentor. Mais les œuvres de Mentor ne l'intéressent pas : on est dans l'instrumentalisation. »

Une majorité « citoyenne »... plébiscitée par le RN

Sur le papier, Jérémie Fabre est un édile sans étiquette. Sa réélection en mars semble acquise, puisque le

Rassemblement national (RN) – 52,7 % aux législatives de 2024 sur la commune – n'y présente aucune liste. À l'inverse d'autres localités des environs, comme Solliès-Pont, La Valette-du-Var ou le Pradet, où le logo du RN figurera bien sur des listes. Des adversaires spéculent sur un arrangement de la liste de Jérémie Fabre avec le RN, en particulier en vue des sénatoriales, comme c'est le cas dans d'autres communes en France. D'autant que la députée RN de la circonscription, Laure Lavalette, ne cache pas son plaisir de participer à des événements de Solliès-Toucas.

Dans un post Facebook le 22 juillet 2025, elle disait ainsi « bravo [...] au maire Jérémie Fabre », concluant d'un emoji en forme de mains en cœur, à la sortie d'une guinguette locale. Le 8 octobre 2024, l'élue envoyait déjà une lettre de félicitations à l'association des amis de l'œuvre de Mentor, pour l'organisation d'une exposition de toiles de l'artiste – réalisée sans le soutien du fonds de dotation – dans une salle de la mairie, « une initiative remarquable, fruit de [sa] collaboration avec la municipalité ». Et le 9 février 2025, elle a « liké » le post du maire sortant, annonçant le dépôt de sa nouvelle candidature à la préfecture du Var.

Jérémie Fabre n'a pas souhaité répondre à nos questions. Mais sa directrice de cabinet précise que « la majorité municipale est apolitique », que « l'équipe municipale est composée de sensibilités diverses », et que « les interactions [...] sur les réseaux sociaux relèvent de l'initiative personnelle des élus concernés ».

À ce stade, trois procédures sont en cours devant les tribunaux. L'une d'elles, au fond, intentée par Univers Mentor, vise à retirer la donation de la mairie, puisque la plupart des conditions posées en 2000, dont l'ouverture d'un musée et l'entretien de la Casa Nieves, ne sont pas respectées.

Parallèlement, la mairie a déposé une requête en référé, qui dénonce une « occupation irrégulière » de l'hôtel de ville par les toiles du maître. Une tentative de médiation en 2025 n'a rien donné. Le tribunal administratif de Toulon ne s'étant pas déclaré compétent, le Conseil d'État a été saisi d'un recours en cassation.

« La nouvelle mairie s'est rendu compte d'un certain nombre de dysfonctionnements, liés au fonds de dotation,

et a estimé qu'il était nécessaire d'y voir plus clair, dans les interprétations différentes de l'acte de donation », avance Grégory Marchesini, l'avocat de la mairie, joint par Mediapart. « Le pourvoi en cassation devant le Conseil d'État risque de repousser encore les deux procédures judiciaires que nous avons intentées. Et pendant ce temps, les œuvres continuent de s'abîmer », se lamente pour sa part Isabelle Rollin-Royer.

Jérémie Fabre, maire de Solliès-Toucas, et une capture d'écran d'un post Facebook de Laure Lavalette, candidate à la mairie de Toulon.

© Photomontage Mediapart

« Moi, cette affaire de procès, elle ne me plaît pas du tout. Mais on ne m'a pas demandé mon avis. Ce n'est pas une bonne publicité pour Mentor. Mais cela aura le mérite de rendre les choses plus claires », juge Alain de Lespinois, de l'association des amis de l'œuvre, et bien disposé à l'égard de l'action du maire. Le procès, espère-t-il, permettra de savoir pour de bon qui est vraiment propriétaire des œuvres, et qui a la charge de les entretenir.

« Si un artiste n'est pas exposé, son œuvre va finir par mourir. »

Jean-Pierre Calonge, conseiller municipal d'opposition

Quant à la Fondation du patrimoine, sollicitée par Mediapart, elle dit « regretter » la situation. Car certains des travaux déjà réalisés par la commune ont été déclarés, dans un rapport réalisé par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) du Var, « non conformes au programme validé initialement et ne répondant pas à la qualité exigée par la Fondation du patrimoine ». La Fondation, qui ne menace pas de reprendre son argent à ce stade, précise, sans en dire davantage : « Le rapport formule des recommandations strictes sur la méthode de poursuite des travaux. »

À Solliès-Toucas, beaucoup soulignent en tout cas le défi que représente ce legs, accepté par la commune dès 1999. « Il ne faut pas se mentir : ce testament représente un héritage lourd et complexe pour une commune de 6 200 habitants », résume Julien Toulgoat. Le coût de l'ensemble des travaux pour remettre la Casa Nieves en l'état est chiffré entre 800 000 et 1,6 million d'euros.

Et la création d'un musée semble hors de portée pour les finances de cette petite localité. Ce qui rend d'autant plus dommageable l'échec de la piste explorée par François Amat du temps de son mandat : des salles Mentor dans un musée plus vaste, porté par la métropole de Toulon. Le projet n'a pas abouti, car d'autres localités de la vallée du Gapeau ont refusé, à l'époque, d'intégrer la métropole de Toulon – condition nécessaire pour enclencher ce chantier.

En attendant, la Casa Nieves se dégrade. Le souvenir de Mentor dans la commune s'étiolle. « Si un artiste n'est pas exposé, son œuvre va finir par mourir, s'inquiète Jean-Pierre Calonge. Un artiste a besoin d'être montré. Si l'on veut travailler sur la Casa Nieves, il faut que les Toucassins connaissent Mentor. » « L'héritage de Mentor risque de disparaître », renchérit l'ancien maire Amat. Qu'évoque-t-il encore auprès des jeunes générations sur place ?

Loin des tensions varoises, la ville de La Courneuve (Seine-Saint-Denis) a, elle, décidé l'an dernier de déboursier, avec l'aide de la région et du département, 300 000 euros environ pour rénover la salle de la maison de la culture où est exposé le grand ensemble de peintures de Mentor, *La Conquête du bonheur*. Et l'on repense à cette citation de Jean-Pierre Babelon et André Chastel dans leur ouvrage de référence de 1980 : « Le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices. »

Ludovic Lamant

Boîte noire

Nous avons sollicité à plusieurs reprises Jérémie Fabre, qui n'a pas souhaité s'exprimer tant que la justice ne s'est pas prononcée. Sa directrice de cabinet Natacha Addou a tout de même répondu à certaines questions annexes (*lire l'encadré*), ainsi que son avocat, également cité.

Deux procédures lancées contre la mairie par Univers Mentor

SOLLIÈS-TOUCAS

Univers Mentor, fondation créée par la commune en contrepartie des œuvres du peintre Blasco Mentor faite en 2000, s'oppose en justice à la mairie pour non-respect des obligations de la donation.

Blasco Mentor a laissé une trace importante dans l'histoire de l'art au XX^e siècle. Né en 1919, peintre virtuose, à 14 ans il obtient l'entrée aux Beaux-arts de Barcelone, dont il est l'un des trois seuls médaillés (avec Picasso et Clavé). Engagé dans l'armée républicaine, il fuit la dictature franquiste pour la France, puis rallie le Var où il est pris en charge par des réfugiés espagnols, dont Nieves, sa future épouse, qui habite Solliès-Toucas.

Après la guerre, il s'installe à Paris et obtient une renommée internationale, gardant une forte attaché à Solliès, où il fait bâtir une maison - la Casa Nieves - qu'il enrichit de ses œuvres au fil du temps pour en faire une « œuvre totale ». Il meurt en 2003, son épouse 4 ans plus tard. Avant cela, ils font don à la commune de la Casa Nieves et de centaines d'œuvres. Ils attachent des obligations à cette donation, dont « l'inaliénabilité de l'ensemble, la garde, l'entretien et l'assu-



Ancienne maison de Blasco Mentor, la Casa Nieves est au cœur d'un conflit de succession entre la mairie et Univers Mentor, fondation détentrice des droits moraux du peintre espagnol. PHOTO FORTINON DU PATRIMOINE - MARC JULIEN

rance, la création d'une fondation », détaille Isabelle Rollin-Royer, directrice d'Univers Mentor, fondation créée en 2011, exécutrice testamentaire, titulaire du Droit moral et de l'expertise de l'œuvre de Mentor.

La mairie condamnée

Jusqu'en 2020, la collaboration avec la mairie est fructueuse. Mais tout change avec l'élection de Jérémie Fabre : « Il annonce publiquement que la peinture ne l'intéresse pas, comme M^{me} Addou, sa directrice de cabinet, qui déclare que ce qui l'intéresse, c'est uniquement la Casa Nieves », affirme l'exécutrice testamentaire. S'ensuit une bataille juridique autour des obligations de la donation,

la mairie « prétendant ne pas être propriétaire des œuvres mais seulement de la Casa Nieves ».

Des travaux y sont engagés en 2023. Et selon Isabelle Rollin-Royer, « après ceux-ci, nous découvrons beaucoup d'œuvres et objets endommagés, détruits, d'autres disparus. » En novembre 2024, Univers Mentor lance deux procédures judiciaires : une en référé à Marseille, pour contraindre la mairie à respecter les termes de la donation, l'autre « au fond », à Toulon pour demander la nullité de la donation. De son côté, pour obtenir que la Casa Nieves soit débarrassée de son contenu, la mairie lance une procédure administrative contre Univers Mentor à l'issue

de laquelle le juge refuse sa demande, la condamnant à verser 2 000 euros de dommages et intérêts à la fondation. La mairie s'est pourvue en cassation.

Quant aux deux procédures entamées par Univers Mentor, la première, dont l'audience avait été reportée au 21 janvier dernier, a été à nouveau repoussée en vertu du pourvoi en cassation.

Pour la seconde, la mairie souhaiterait dépayser l'affaire à Marseille. Univers Mentor constate que depuis plus d'un an la mairie cherche à gagner du temps. Contactée, la mairie dit se garder de tout commentaire concernant des affaires en cours.

Adam Benhammouda

TOULON

Le groupe Jeanne d'Arc en mission pour cinq mois

Le Groupe naval Jeanne d'Arc 2026 a appareillé de Toulon mardi pour une mission de cinq mois. Il est composé du porte-hélicoptères amphibie (PHA) Dixmude, de la frégate légère furtive (FLF) Aconit et d'un groupement tactique embarqué (GTE) de l'armée de Terre. Près de 800 militaires participent à ce déploiement, parmi lesquels 162 officiers élèves. Ce déploiement opérationnel annuel, conduit dans des zones d'intérêt stratégique et dans les territoires d'outre-mer, marque l'aboutissement de la formation des officiers-élèves français et étrangers de l'École navale.

HYÈRES

Visite de la base aéronautique navale

Pour fêter les 400 ans de la Marine nationale, la base aéronautique navale de Hyères, notamment fermée aux visiteurs, propose des visites guidées, une fois par mois. Au programme, une visite immersive et ludique : activités, visite, immersion auprès des professionnels. Les visites sont fixées le 25 février et le 25 mars, de 13h à 17h15. L'inscription à l'événement est gratuite, mais est limitée à 20 places par journée. Il est aussi interdit aux enfants de moins de 7 ans, et ceux de moins de 15 ans devront être accompagnés. Pour s'inscrire : myweezevent.com/visite-de-la-ban

L'art de la désinformation en période électorale

Je me vois aujourd'hui dans l'obligation d'exercer un droit de réponse à la suite de l'article publié le 15 février 2026 concernant les différends juridiques opposant la commune à Univers Mentor. J'avais fait le choix de la retenue et du sens des responsabilités, dans l'attente des décisions des juridictions, tant la situation juridique est complexe. Il me semblait — et il me semble toujours — que la justice œuvre plus efficacement dans le calme que dans l'agitation médiatique.

S'agissant du calendrier de cette publication, chacun appréciera de voir resurgir, à l'approche d'une échéance électorale, un sujet ancien et non politique, qui semble opportunément servir quelques oppositions locales plus amères qu'inspirées.

Les amalgames sont grossiers : les « likes » et « félicitations » relevés sur les réseaux sociaux, émanant d'initiatives personnelles de responsables politiques locaux, sauraient-ils constituer des preuves de notre appartenance politique ?

Être maire, c'est agir pour tous, sans exclusivité. Cela implique d'accepter que des responsables publics de sensibilités différentes — élus par les citoyens — puissent saluer une initiative lorsqu'elle sert l'intérêt général. Des élus de droite, de gauche, du centre et sans étiquette ont publiquement soutenu nos actions municipales.

Transformer des interactions publiques en procès d'intention ne constitue pas une démonstration. L'insinuation ne remplace pas le fait. Un débat sérieux repose sur des éléments vérifiables, non sur des interprétations issues d'algorithmes ou de suppositions. Et en déduire une quelconque affiliation partisane relève clairement d'une désinformation électorale grotesque.

Le journalisme, comme l'action publique, suppose rigueur, vérification et honnêteté intellectuelle. Ces principes ne sont pas accessoires ; ils sont au cœur semble-t-il de la charte de Mediapart.

Je suis un maire sans étiquette, indépendant, guidé exclusivement par l'intérêt des Toucassines et des Toucassins.

Solliès-Toucas, reconnue pour son dynamisme

Nous avons découvert que notre village faisait l'objet d'un article dans un média à portée nationale — hélas, pour en offrir une image négative.

Nous avons été quelque peu surpris par le ton employé, notamment lorsque l'organisation de guinguettes — pourtant largement appréciées dans tout le département — est présentée comme le signe d'un supposé « manque de culture ». Il s'agit d'une définition pour le moins originale, et qui reflète un mépris certain, tant social que territorial.

À Solliès-Toucas, nous aimons les événements festifs : partager un concert sur une place, faire vivre un événement populaire, permettre aux habitants, de tous horizons et de toutes catégories sociales, de se retrouver, rire et échanger.

Nous aimons la lumière, la musique et les moments partagés. Et nous assumons pleinement cette conception ouverte de la vie locale.

Ceux qui en douteraient sont les bienvenus pour venir se faire une idée sur place. Les soirées sont agréables, l'ambiance est chaleureuse... et jusqu'à présent, personne n'en est ressorti moins cultivé.

La culture à Solliès-Toucas

Les guinguettes, comme d'autres grands événements toucassins, font partie de notre politique festive, et nous faisons clairement la distinction entre ce qui relève de la culture et ce qui relève des festivités populaires.

Notre vision de la culture est apolitique et si certains défendent l'héritage d'un artiste engagé politiquement, nous défendons un artiste qui a marqué notre village et de nombreux Toucassins.

Sur notre mandat, nous avons :

- Renommé la rue où se situe la casa Nieves du nom de Blasco Mentor, inscrivant durablement l'artiste dans l'espace public et la mémoire collective.
- Mis en valeur les jardins de la Casa Nieves au travers des visites guidées et encadrées lors des Journées du Patrimoine,
- Organisé une exposition de peintures issues de collections privées avec l'Association des Amis de l'œuvre de Blasco Mentor.
- Organisé avec l'association des Amis de l'œuvre de Blasco Mentor un concours sur la Casa Nieves dédié aux élèves de CM1 et CM2, avec pour les lauréats un voyage à Milan afin de découvrir la fresque de l'artiste au Palais Castiglione.

Par ailleurs, face à l'absence d'initiatives visibles du Fonds de dotation Univers Mentor — dont la vocation première est pourtant de promouvoir l'œuvre de l'artiste — la municipalité a choisi d'agir.

Nous avons ainsi obtenu auprès du maire de Hyères et président de TPM, un accord pour organiser, en 2025, au musée de la Banque à Hyères (classé musée de France) une exposition consacrée exclusivement à Blasco Mentor, où il devait être présenté entre Miró et Courbet.

Le projet n'a malheureusement pas abouti, à la suite de difficultés intervenues dans les échanges avec la directrice opérationnelle et le président d'Univers Mentor, et la Ville d'Hyères.

Nous ne revendiquons aucune posture dogmatique en matière culturelle. En revanche, nous savons initier des projets structurants. Nous savons mobiliser des partenaires institutionnels. Nous savons inscrire un artiste local dans un rayonnement dépassant le cadre communal.

Les faits sont publics. Ils suffisent à éclairer le débat.

Univers Mentor : un fonds de dotation créé par la ville

Le **Fonds de Dotation Univers Mentor** — et non une fondation — a été créé en 2011 afin d'assurer la gestion et la valorisation de l'œuvre de Blasco Mentor. À ce titre, le Fonds a été doté par la ville, d'œuvres inscrites dans un inventaire, avec l'ensemble des droits et des charges qui sont attachés à cette donation.

Ses missions statutaires sont explicites : « assurer la pérennité de l'œuvre de l'artiste en conservant, entretenant et protégeant l'ensemble ayant fait l'objet d'une libéralité initiale au profit de la commune » et « présenter au public les collections formant sa dotation ».

Force est de constater que les expositions organisées depuis la création du fonds ont été limitées. Il en résulte une visibilité insuffisante de l'œuvre, dont la notoriété s'est affaiblie au fil des années. La responsabilité de la mise en œuvre des missions statutaires relève du Fonds de Dotation, conformément à ses propres statuts.

Les relations entre la commune et Univers Mentor ont, de longue date, été complexes, quels que soient les maires en fonction. Les positions passées sont d'ailleurs documentées par des attestations d'anciens élus. Les divergences ne datent donc pas d'hier quoiqu'en dise l'ancien Maire, François Amat, qui en son temps, avait déjà évalué auprès d'un avocat les conséquences d'une dissolution du Fonds.

Un tournant est intervenu en 2020 lorsque la commune, pourtant fondatrice du Fonds, s'est retrouvée mise en minorité au sein de son conseil d'administration, à la suite du ralliement de l'ancienne adjointe de l'équipe municipale sortante [défaite aux élections] aux membres du fonds historiquement minoritaires. À partir de ce moment, les désaccords se sont accentués, notamment sur l'interprétation des engagements respectifs, des orientations stratégiques et des conséquences financières pour la collectivité. Dans ce contexte, la commune a estimé nécessaire de défendre ses intérêts, ainsi que ceux des contribuables et de l'héritage de l'artiste, devant les juridictions compétentes.

Aujourd'hui, des divergences persistent quant à l'interprétation du legs, des statuts du fonds et de la répartition des droits et obligations. Elles seront tranchées par les juridictions compétentes. Il est donc surprenant que l'article de Médiapart colporte des affirmations juridiquement inexacts sur des points qu'il est aisé de vérifier. À titre d'exemple, il est faux de soutenir que le Fonds de Dotation détiendrait le droit moral attaché à l'œuvre. Celui-ci appartient à Mme Isabelle Rollin Royer en son nom propre.

Les faits juridiques sont précis. Ils méritent d'être rappelés avec rigueur et sans approximation.

L'association des amis de l'œuvre de Mentor

L'Association des Amis de l'œuvre de Blasco Mentor, présidée par Alain de Lespinois, toucassin engagé et passionné par l'œuvre de l'artiste, a été créée lors du précédent mandat à l'initiative de François Amat, dans un contexte de tensions avec le Fonds de Dotation Univers Mentor. L'objectif affiché était alors d'instaurer un contrepoids à ce dernier. À cette époque, François AMAT avait demandé à Alain de Lespinois de rédiger de nouveaux statuts pour un nouveau fonds de dotation, dans l'hypothèse d'une procédure de dissolution de la structure existante.

Durant notre mandat, l'Association des Amis de l'œuvre de Blasco Mentor a accompli un travail sérieux et structurant. Elle a notamment réalisé un inventaire exhaustif et précis de l'état et de l'emplacement des œuvres présentes dans les jardins de la Casa Nieves. Ce travail relevait pourtant des missions du Fonds de Dotation Univers Mentor.

Il convient de souligner la qualité et l'utilité de ce travail, qui a permis d'améliorer la connaissance et la préservation du patrimoine artistique communal, et qui visait à permettre à Univers Mentor de retirer ou de protéger les œuvres dans la perspective des travaux relevant de la ville. Les faits sont établis et vérifiables.

La CASA NIEVES : un bien communal

Le point le plus surprenant de cet article demeure l'approximation manifeste concernant le statut juridique de la Casa Nieves et les responsabilités liées à son état, ainsi que les insinuations sur la qualité des travaux réalisés.

S'agissant du statut de la propriété, il convient de rappeler que Blasco Mentor a clairement dissocié, dans sa donation, la maison de ses œuvres. Ces dernières font l'objet d'un inventaire exhaustif. Ni la maison elle-même, ni ses éléments constitutifs — notamment les terrasses — ne figurent dans cet inventaire.

Par ailleurs, comme l'a rappelé l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), la maison ne bénéficie d'aucun label d'architecture remarquable. Lui attribuer un statut d'œuvre d'art

relève d'une interprétation discutable et juridiquement infondée. Cette lecture tend à faire entrer la propriété communale dans le champ du droit moral d'Isabelle Rollin-Royer alors même qu'elle appartient aux Toucassins, par la volonté même de Blasco Mentor confirmée plus tard par son épouse Neige.

En 2020, un audit technique évaluait le coût de réhabilitation de la Casa Nieves entre 1,2 et 1,6 million d'euros, lourd héritage du précédent mandat. La dégradation avancée du bâtiment résultait d'années sans travaux structurels d'ampleur, antérieures au mandat actuel.

À partir de 2020, mon équipe a engagé, pour la première fois de manière structurée, un programme de rénovation et de sauvegarde d'urgence (*avec photos avant/après jointes*) :

- Reprise des toitures de la maison
- Reprise de l'étanchéité de la terrasse de l'atelier
- Sauvegarde de l'atelier, de sa charpente et de sa toiture, avec sécurisation de la paroi rocheuse
- Réfection du mur de soutènement entre l'entrée et l'escalier en pierre
- Réfection à l'identique de l'escalier monumental en pierre
- Travaux sur les murs de soutènement dans le jardin
- Étanchéité du mur de soutènement de la terrasse



Toitures avant/après

Grand escalier avant/après

Mur de soutènement avant/après

Près de **600 000 euros** d'argent public ont été investis sur ce mandat. Aucun programme comparable n'avait été engagé auparavant sur la casa Nieves.

Nous avons sollicité l'ensemble des partenaires institutionnels susceptibles d'accompagner ces travaux : État, Région, Département, Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau, Fondation du Patrimoine. En 2022, la Casa Nieves a été retenue par la Mission Bern, à la suite d'un dossier constitué conjointement avec Univers Mentor, permettant l'obtention d'environ 277 000 euros de subventions et une subvention de 30 000€ valorisant les métiers d'art.

Contrairement aux affirmations publiées, 95 % des travaux subventionnés ont été validés par la Fondation du Patrimoine, sur la base d'un rapport de l'UDAP du Var. Les comptes rendus mentionnent des travaux réalisés « correctement et dans les règles de l'art », certains procédés ayant même été soulignés pour leur pertinence dans le respect de l'état d'origine.

Quant à la prétendue « destruction » de la terrasse, elle repose sur une présentation mensongère des faits. Sous le précédent mandat, un revêtement bitumineux avait été appliqué sur la terrasse. Cette

intervention, réalisée sans respecter les règles de conservation, a altéré la mosaïque existante. Les éléments techniques et photographiques en attestent.



La Grande terrasse en 2014 – La grande terrasse visite de la presse 05/04/2024 (bitume posé en 2018)

Imputer à mon équipe la dégradation de la Casa Nieves ne correspond ni à la chronologie des faits ni aux documents disponibles. Les travaux engagés depuis 2020 témoignent au contraire d'une volonté claire de sauvegarde et de restauration du site, dans le respect des règles patrimoniales et des finances publiques.

En conclusion, je constate avec étonnement le manque de professionnalisme, la partialité et le ton dénigrant de l'article. Jeter l'opprobre sur des personnes engagées, sur une équipe municipale apolitique qui consacre temps et énergie à faire vivre la commune, n'honore pas le média qui en est à l'origine dans un contexte de campagne électorale.

À un mois de cette échéance, cet article n'apporte rien : ni éclairage, ni information. Il ne reflète pas le différend opposant la commune et le fonds et n'est pas à la hauteur du respect que méritent Solliès-Toucas, ses habitants et ses élus investis.

Enfin, il n'est guère surprenant de voir, à l'approche d'échéances électorales, certains opposants politiques s'allier de manière pour le moins indécente afin de tenter de fabriquer une « affaire » qui n'en est pas une. Ce sujet avait d'ailleurs déjà été traité de façon équilibrée il y a deux ans par la presse locale, notamment dans *Var-Matin* du 28 novembre 2024 et du 5 février 2025.

Les électeurs sauront faire la part des choses entre ceux qui défendent les intérêts de la commune et ceux de l'artiste, et ceux qui tentent d'utiliser la presse à des fins personnelles et/ou politiques.

Jérémie FABRE

Maire de Solliès-Toucas

Le point de vue du bureau de l'association :

Il ne nous appartient pas d'émettre un avis sur une action de justice en cours. Nous souhaitons poursuivre notre collaboration fructueuse en toute confiance avec la municipalité comme ce fut le cas lors du précédent mandat.

Assemblée Générale ordinaire

Le 12 mai prochain aura lieu notre assemblée générale annuelle. Cette année nous nous retrouverons à la salle des fêtes de Solliès-Toucas à 18h30. Nous vous invitons à venir nombreux et vous rappelons que pour prendre part aux votes, les adhérents doivent être à jour de leur cotisation pour l'année 2026 (vous pourrez néanmoins vous mettre en règle en début de réunion).

Recherche

Nous sommes toujours à la recherche d'un ou d'une secrétaire adjointe pour compléter le bureau de notre association.

Les personnes intéressées pour intégrer notre équipe peuvent nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

